



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du lundi 28 février 2022 -

### - ORDRE DU JOUR -

#### I. Désignation d'un secrétaire de séance

#### II. Administration logistique

Modification de l'acte de création de la commission permanente et de l'article 14 du règlement intérieur

#### III. Activité pédagogique

Préparation de rentrée 2022 (proposition d'une nouvelle répartition des moyens)

#### IV. Questions diverses

Président : Monsieur Jean- François LESACHER

Secrétaire : Monsieur Mathieu FABRE

Total des membres du CA : 30

Quorum : 16

Présents : 23

Votants : 23

Invités : 0

## 1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
LESACHER Jean-François	Proviseur	X		
FABRE Mathieu	Proviseur adjoint	X		
VIAL Antoinette	Gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée		X	

## 2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil régional de la région Normandie	X		X		
GOMONT Patrick	Vice-président de la région Normandie	X				X
CHAPRON Philippe	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X		X		
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X		X	
LAPORTE Bruno	Représentant Bayeux-Intercom	X			X	
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux-Intercom		X		X	

## 3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X		X		
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
LE DREAU Marie	Personnel enseignant	X				X
HAMEL Gwénaëlle	Personnel enseignant	X		X		
MULLER Emmanuelle	Personnel enseignant	X		X		
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X		X		
FEREY Agnès	Personnel enseignant		X		X	
DELAUNAY-MAGNAN Ghislaine	Personnel enseignant		X		X	
MEUNIER Didier	Personnel enseignant		X	X		

<b>BLIN Eric</b>	Personnel enseignant		X		X	
<b>FOURMOND Valérie</b>	Personnel enseignant		X		X	
<b>FLAMENT Anne</b>	Personnel enseignant		X		X	
<b>CABON Christine</b>	Personnel enseignant		X		X	
<b>MARAIS Régis</b>	Personnel A.T.O.S.	X				X
<b>CHAUVEL Karine</b>	Personnel A.T.O.S.	X		X		
<b>TABOUREL Danièle</b>	Personnel A.T.O.S.	X				X
<b>OUTREQUIN Dominique</b>	Personnel A.T.O.S.		X		X	
<b>ROBAILLE Fabienne</b>	Personnel A.T.O.S.		X		X	

#### 4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
<b>LECLAIRE Agathe</b>	Elève	X		X		
<b>ANFRYE JOURDAIN Anthony</b>	Elève	X		X		
<b>GALLAND Antonin</b>	Elève	X		X		
<b>NOGIER Timo</b>	Elève	X		X		
<b>POLETTI Gabriel</b>	Elève	X		X		
<b>GLINEL Célia</b>	Elève		X		X	
<b>MARRE Gustave</b>	Elève		X		X	
<b>MOUAWAD Clément</b>	Elève		X		X	

#### 5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
<b>HENRY PICARD Sandra</b>	Parents d'élève	X		X		
<b>HENRY Joël</b>	Parents d'élève	X		X		
<b>ABRAHAM Laurent</b>	Parents d'élève	X		X		
<b>LOIR Dominique</b>	Parents d'élève	X				X
<b>TASSIN Eric</b>	Parents d'élève	X		X		
<b>LE GRAND Isabelle</b>	Parents d'élève		X		X	
<b>LARUE Nicolas</b>	Parents d'élève		X		X	
<b>QUENTIN Anabelle</b>	Parents d'élève		X		X	

Ouverture de la séance à 18h. Le quorum est atteint. 23 personnes sont présentes.

M. FABRE, proviseur-adjoint est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du mardi 1<sup>er</sup> février 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Modification de l'acte de création de la commission permanente et de l'article 14 du règlement intérieur**

M. LESACHER explique que l'établissement a été destinataire de remarques de l'autorité de contrôle académique sur le fonctionnement de la commission permanente, inscrit dans le procès-verbal du 9 novembre 2021. La nouvelle réglementation ne permet pas à la commission permanente d'instruire les questions portant sur la DHG, l'organisation du temps scolaire et l'offre de formation ainsi que sur les modifications apportées au règlement intérieur de l'établissement. Cette instance peut en revanche bien traiter les demandes d'autorisation de signature des contrats et conventions.

La modification de ces compétences doit être soumise au vote.

Le conseil d'administration donne délégation de compétence à la commission permanente pour la signature des contrats et conventions entre deux séances du conseil. Il est précisé que le conseil d'administration pourra soumettre à la commission permanente toute question sur laquelle il souhaite recueillir un avis consultatif. Le règlement intérieur est ainsi modifié en son article 14 afin que la commission puisse instruire obligatoirement des questions relevant de la DHG, du cadre horaire, du règlement intérieur et de l'offre de formation.

**VOTE : 23 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE**

La modification de l'article 14 du règlement intérieur du conseil d'administration est soumise également au vote.

**VOTE : 23 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE**

### **2. Sortie théâtre**

Une sortie à Paris organisée par Mme HERON est prévue à Paris le 7 avril 2022 pour les premières et terminales latinistes. Le programme propose en soirée une pièce au théâtre du Rond-Point à la charge des familles pour un montant de 10,50 euros par élève. Le reste (transport et musées) est pris en charge par l'établissement.

M. ANFRYE-JOURDAIN demande pourquoi l'ensemble de la sortie n'est pas pris en charge par l'établissement.

M. LESACHER explique que cette activité en soirée est en dehors du temps scolaire et ne s'inscrit donc pas dans le cadre d'une sortie obligatoire. A l'origine, le théâtre n'était pas prévu et vient s'ajouter aux autres dépenses de la journée.

Mme QUEVREUX demande l'effectif total des élèves et propose que le lycée apporte une aide aux élèves dont les familles auraient des difficultés financières.

Mme HENRY-PICARD propose de diminuer la part des familles à 5 euros pour l'ensemble des 46 élèves concernés. L'idée est approuvée à l'unanimité.

**VOTE : 23 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE**

### **3. Préparation de rentrée 2022**

En préambule, M. LESACHER revient sur l'échange qui a eu lieu vendredi 25 février entre les professeurs représentants au CA et l'équipe de direction. Il précise que cet échange a permis des éclairages sur la situation et informe les membres du CA qu'une audience au rectorat est prévue le 24 mars.

M. FABRE fait lecture du courrier envoyé le 28 février à la directrice académique (Cf : annexe). A la fin de la lecture, M. LESACHER revient sur l'objectif de ce courrier :

- Rendre compte à la hiérarchie du climat délétère au sein de l'établissement
- Demander des précisions à la fois sur les règles d'affectation des élèves en seconde et sur les modalités du financement de l'enseignement de la spécialité SVT au lycée Arcisse de Caumont pour la rentrée 2022.

Mme MULLER ajoute qu'au-delà du contexte, c'est bien la baisse de la DHG qui est le problème central.

M. LESACHER approuve la remarque de Mme MULLER.

M. FABRE répond que le courrier évoque bien « le contexte de baisse des moyens ».

Mme MULLER fait lecture d'un courrier des enseignants qui vient compléter la demande d'audience (Cf : annexe).

M. LESACHER présente le tableau de répartition des moyens de la DHG et mentionne que cette dotation est insatisfaisante pour répondre aux besoins et à la spécificité de l'établissement.

Mme HAMEL demande pourquoi ce tableau ne correspond pas à celui présenté pour la préparation du CA.

M. HENRY s'interroge sur la baisse des besoins de 8 heures.

M. LESACHER explique la logique qui a prévalu pour faire cette proposition de répartition :

- En priorité : éviter d'avoir recours à des mesures postes
- Assurer un 8<sup>e</sup> groupe en anglais pour les secondes
- Maintenir de dédoublement en classe de première pour le français afin de se préparer au baccalauréat
- Maintenir les options et notamment le latin et le grec. A ce sujet Mme HERON a échangé avec Mme ESTIENNE afin de mettre en place le projet ECLA au lycée Alain Chartier dès la rentrée 2022.

En complément, M. LESACHER explique que les heures postes font défaut et reconnaît la difficulté de supporter les HSA proposées pour les équipes de SVT et physique-chimie.

Mme HAMEL s'interroge sur la pertinence d'enlever 8 heures de besoins.

M. MEUNIER ajoute qu'il faut mieux ventiler ces 8 heures et proposer une DHG excédentaire qui traduit les réels besoins de l'établissement.

Plusieurs professeurs s'interrogent sur la pertinence d'une DHG qui laisserait un excédent d'heures alors qu'il en manque.

M. LESACHER maintient que le projet de DHG est insatisfaisant et qu'il faut absolument cibler les besoins. Il ajoute qu'il faut que la proposition de DHG soit crédible auprès de la tutelle, notamment si l'on veut demander des moyens complémentaires en seconde phase.

Mme HAMEL demande de mettre la marge restante en sciences expérimentales.

M. LESACHER réaffirme le principe de crédibilité auprès de sa tutelle et que le ratio heures poste/HSA ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins.

Mme MULLER explique que pour avoir une répartition convenable, il faudrait transformer 30 HSA en heures postes.

Mme QUEVREUX souligne que « les DHG sont mauvaises partout » et qu'avec la spécificité de notre structure, on se bat avant tout pour un traitement équitable des élèves.

Mme CAPEL affirme la nécessité de bénéficier de 8 groupes en seconde pour 7 divisions. Mais cette répartition amène à 10.25 HSA pour l'équipe d'anglais qui seront impossibles à répartir entre les différents professeurs.

Mme HAMEL s'interroge sur le paradoxe dans le traitement différencié pour l'anglais et les sciences.

Mme DOMINGUEZ s'interroge sur la pertinence de l'argumentation choisie.

M. LESACHER répond que le 8<sup>ème</sup> groupe en anglais répond à la logique d'accueil des élèves de seconde qui sont plus fragiles.

M. ANFREE-JOURDAIN affirme que récupérer des heures postes demeure la seule solution crédible.

M. LESACHER redit qu'il va demander des moyens pour répondre aux besoins en langues et en sciences.

M. NOGIER s'interroge sur la pertinence de la rencontre avec la hiérarchie.

M. MEUNIER explique que 50 établissements scolaires ont demandé une audience pour les mêmes raisons.

M. HENRY demande une suspension de séance à 19h00.

Reprise de la séance à 19h15

La ventilation des moyens et les mesures postes sont soumises au vote :

**VOTE SUR LA VENTILATION : 4 POUR, 2 ABSTENTIONS, 17 CONTRE**

**VOTE SUR LES MESURES POSTES : 4 POUR, 2 ABSTENTIONS, 17 CONTRE**

L'équipe enseignante et les représentants de parents annoncent une action massive sur la journée du jeudi 3 mars qui aura un impact sur la demi-pension.

#### **4. Poste infirmier**

Mme QUEVREUX explique que l'infirmière n'est présente dans l'établissement que le lundi et le vendredi. Cette présence insuffisante pose des problèmes en EPS pour des situations de malaise et autres. D'autant que dans le contexte sanitaire actuel, le besoin d'une infirmière à temps plein est nécessaire.

M. LECHEVALLIER demande un poste infirmier à temps complet pour la rentrée 2022.

M. LESACHER reconnaît le besoin d'une infirmière à temps complet notamment dans le contexte actuel où la population scolaire s'est fragilisée. Une demande en ce sens a déjà été faite.

M. LECHEVALLIER trouve l'absence de réponse « insupportable » de la part de la hiérarchie.

Mme GUIBOUT précise que les horaires de présence de l'infirmière sont très faibles et que la vie scolaire est régulièrement obligée d'appeler le SAMU.

M. LECHEVALLIER demande s'il n'existe pas de seuils pertinents et d'indicateurs pour obtenir une infirmière à temps complet.

Mme LECLAIRE ajoute qu'une élève est restée enfermée dans l'infirmerie la semaine dernière.

M. TASSIN propose de redéfinir le poste actuel et de le mutualiser avec le collègue Chartier.

M. LESACHER souligne que les missions d'un infirmier scolaire ne se limite pas aux soins : préventions, actions diverses, accompagnement des élèves à besoins particuliers, administration et suivi des PAI, etc.

M. MEUNIER explique que 6 heures de prévention doivent être assurés tous les ans.

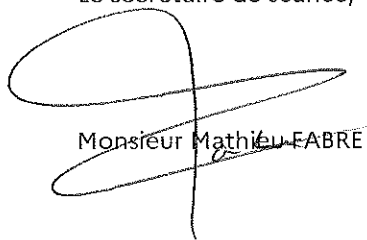
M. ANFRYE-JOURDAIN déclare : « au lycée, on n'a le droit d'être malade que le lundi et le vendredi ! »

M. LESACHER promet de réinterroger sa tutelle à ce sujet en soulignant les besoins et les dysfonctionnements évoqués.

**Fin de la séance.**

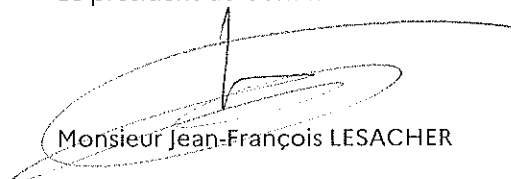
**Le conseil est clôturé à 19h30**

Le secrétaire de séance,



Monsieur Mathieu FABRE

Le président du Conseil d'Administration,



Monsieur Jean-François LESACHER